

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
Afférents au Conseil Municipal:	14
En exercice:	14
Qui ont pris part à la Délibération:	11

Date de convocation et d'affichage: vingt-cinq mars deux mil dix-neuf

Séance du: **L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette  
- Mme LELEU Nathalie - M. DUPONT François - M. DESCAMPS Laurent - M. DEL  
FABRO Gérald - M. COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric - M. BUADES Michel  
- Mme D'HALLUIN Chantal

Absent excusé : M. LUDWICZAK Jérôme

Absents : M. PETIT David- M. GUIROD Alain

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

**COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR**

Le Compte de Gestion du Receveur présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal  
Ce dernier, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 du receveur.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame le Maire, étant sortie, n'a pas pris part au vote.

Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Après s'être fait présenté toutes pièces utiles, le détail des dépenses et des recettes, le Conseil Municipal :

Considérant que Madame Yvette BLANCHARD a normalement administré les finances de la Commune pendant l'année 2018, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

Approuvent

le Compte Administratif 2018 qui se solde par les résultats suivants :

**VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET  
REALISATIONS DE L'EXERCICE**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 71 032.56 €

Recettes 2018 : 52 841.21 €

Dépenses 2018 : 107 022.65 €

Résultat de l'exercice 2018 : - 54 181.44 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 = **16 851.12 €**

## FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 128 810.02 €

Recettes 2018 : 283 411.69 €

Dépenses 2018 : 264 276.74 €

Résultat de l'exercice 2018 : 19 134.95 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 = **147 944.97 €**

## **INVESTISSEMENT+FONCTIONNEMENT :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 16 851.12 + 147 944.97 = **164 796.09 €**

## **RESTES A REALISER**

Dépenses : 49 181.30 €

Recettes : 46 672.00 €

## AFFECTATION DES RÉSULTATS

### ÉCRITURES COMPTABLES AU B.P. 2019

001 – Excédent d'investissement reporté : 16 851.12 €

002 – Excédent de Fonctionnement reporté : 147 944.97 €

Pas d'Affectation en Investissement Recettes au compte 1068

### VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales et vote pour un produit attendu de 46 668 €.

Taxe d'Habitation : 381 600 x 5.64 = 21 522 €

Taxe Foncière P.B. : 250 400 x 6.85 = 17 152 €

Taxe Foncière PNB : 37 200 x 21.49 = 7 994 €

Soit un produit fiscal attendu de : **46 668 €**

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame Le Maire fait lecture d'une proposition de la Trésorerie Municipale et Hospitalière de Cambrai.

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la somme de 1 661.05 € qui se répartit comme suit :

- M. POISSONNIER Yann : 180.00 €
- M. POISSONNIER Yann : 149.94 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 0.70 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 1.40 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 1.40 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 1.40 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 0.70 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 1.40 €
- M. MUZELET Guy : 200.20 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 11.20 €
- M. POTAUX Jérôme : 166.71 €
- M. POTAUX Jérôme : 171.14 €

- M. MARTIN Pierre : 0.09 €
- Mme AELTERS-ZAVAZZO Priscilla : 21.00 €
- M. POTAUX Jérôme : 175.65 €
- M. GIBEK Frédéric : 182.01 €
- M. DELCAMBRE Jean-Marc : 200.32 €
- M. MUZELET Guy : 195.07 €
- Mme MONIEZ Caroline : 0.72 €

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au Budget Primitif 2019 les résultats figurant au Compte Administratif 2018.

Le Conseil passe ensuite à l'examen du Budget Primitif, lequel s'équilibre en Dépenses et en Recettes à :

Fonctionnement : 418 327.47 €

Investissement : 125 239.12 €

**TOTAL DU BUDGET : 543 566.59 €**

### **SUBVENTIONS PREVUES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Après avoir eu lecture du détail des subventions prévues au compte 6574 dans le cadre du Budget Primitif 2019, suivant le détail ci-dessous :

Les Restaurants du Cœur	100.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
Amicale Laïque	600.00 €
Club de la Sensée	150.00 €
Association « Saint Sylvestre »	150.00 €
Société de Chasse	150.00 €
Institut Pasteur	50.00 €
Institut Recherche Cancer	50.00 €
Secours Populaire Français	50.00 €
USEP	50.00 €
Papillons Blancs AFD FED	50.00 €
Amicale Donneurs de sang Féchain	50.00 €

Les Membres de l'Assemblée autorisent le versement des subventions au compte 6574, au cours de l'exercice budgétaire.

### **APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 07 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

- approuve « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat

### **DÉCLARATION PRÉALABLE CLOTURE**

Suite à l'approbation de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 8 mars 2019 , le Conseil Municipal décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable

## CREATION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur LEFINT Emmanuel, Agent Technique Territorial en Contrat Unique d'Insertion (PEC) depuis le 01 mai 2018 à temps complet termine son contrat le 30 avril 2019.

Madame le Maire propose de nommer stagiaire Monsieur LEFINT Emmanuel au 01 mai 2019 au grade d'Agent Technique Territorial.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'Agent Technique Territorial stagiaire à temps complet, soit 35 h hebdomadaires à compter du 01 mai 2019

L'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Le Maire, Blanchard Yvette,

*Y. Blanchard*

